

COMMUNIQUE de PRESSE

Vigilance crues de niveau jaune pour la rivière de l'Oust 16 février 2020

Le préfet du Morbihan vous informe que le service de prévision des crues « Vilaine et côtiers bretons » vient de placer ce dimanche 16 février 2020, dans son bulletin de 10h, **la rivière de l'Oust en état de vigilance jaune pour risque de crue** (niveau 2 sur 4).

La rivière de la Laita, à l'Ouest du Morbihan, est également placée en vigilance jaune Crue.

Le préfet appelle à la vigilance à proximité de ces cours d'eau.

Situation actuelle et évolution prévue

La perturbation active associée à la dépression Dennis a apporté un premier axe pluvieux générant des cumuls importants sur toute la Bretagne, en particulier sur l'Ouest de la Région. Des pluies sont encore attendues pour la journée de dimanche 16 février, notamment sur le Finistère.

Les cours d'eau ont déjà bien réagi et vont poursuivre leur montée toute la journée de dimanche 16 février, voire jusqu'à demain matin pour les cours d'eau les plus lents.

Cet événement pluvieux devrait ensuite laisser place à une accalmie relativement durable.

Les surcotes seront encore importantes pour la marée de ce matin dimanche 16 février.

Les pics de crue sont attendus pour la fin de journée d'aujourd'hui dimanche 16 février ou la nuit de dimanche à lundi 17 février.

Le phénomène concerne un risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.

Consignes de prudence à observer par la population :

- **Tenez-vous informé de la situation**
- **Soyez vigilant** si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable
- **Renseignez-vous** avant d'entreprendre vos déplacements
- **Conformez-vous à la signalisation routière**
- **Ne vous engagez pas sur des chaussées inondées** (à pied ou en voiture)
- **Évitez les activités les plus exposées** en bordure d'eau
- **Ne vous approchez pas des cours d'eau** (zones inondées ou habituellement inondées)

Consultez le site d'information sur la vigilance crues
www.vigicrues.gouv.fr

